



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

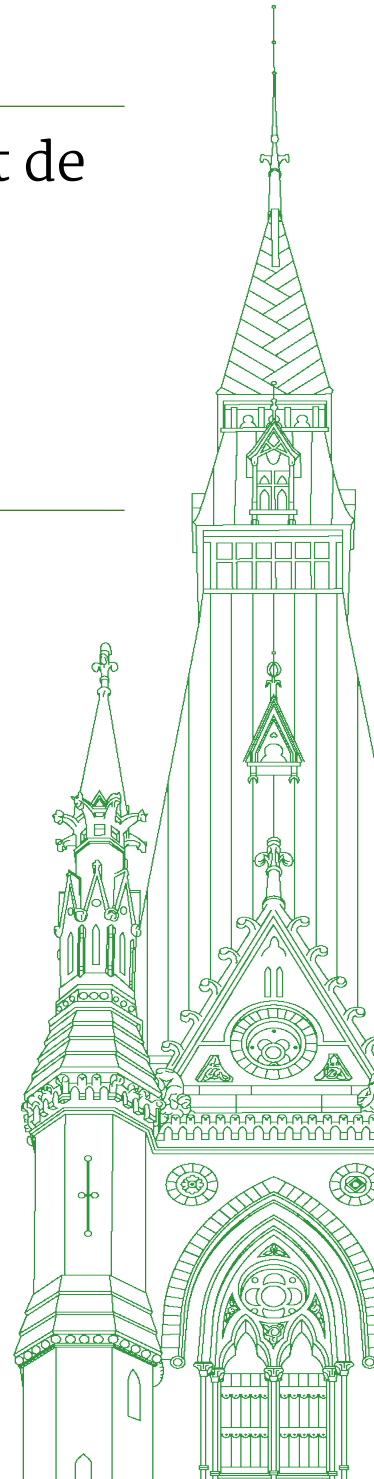
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 23 avril 2026

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 23 avril 2026

• (1145)

[Traduction]

Le président: La séance est ouverte.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole ou attendez qu'un député vous pose une question.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien.

En lisant mes commentaires, je remarque qu'il n'y a rien au sujet des microphones et des oreillettes. Veuillez tenir vos oreillettes loin des microphones. Essayez de ne pas parler trop près du microphone. C'est pour protéger la santé et le bien-être de nos interprètes, qui travaillent si fort. Si vous avez des questions, il y a un code QR sur les cartons.

Distribue-t-on encore les cartons? J'ai fait référence aux codes QR, mais je n'en vois pas. Nous irons les chercher. Si vous avez des questions sur le processus relatif au microphone, veuillez me le faire savoir.

Nous accueillons aujourd'hui M. Atkins, premier dirigeant de l'Agricultural Credit Corporation.

De l'Union des producteurs agricoles, nous accueillons Charles-Félix Ross, directeur général.

Nous accueillons Chris McKee, du National Circle for Indigenous Agriculture and Food dont il est vice-président principal, Développement des affaires.

Chacun d'entre vous disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire. Ensuite, nous passerons aux séries de questions avec chacun des partis.

Nous allons commencer par M. McKee.

Chris McKee (vice-président principal du développement des affaires, National Circle for Indigenous Agriculture and Food):

Bonjour à tous. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Comme il a été mentionné, je m'appelle Chris McKee et je suis vice-président principal du développement des affaires au National Circle for Indigenous Agriculture and Food. Nous sommes ravis d'être ici.

Les peuples autochtones constituent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada. Ils jouent un rôle de plus en plus actif dans l'agriculture, la production alimentaire et l'intendance des terres. L'agriculture autochtone est devenue l'un des segments les plus dynamiques du secteur, mais elle demeure sous-représentée dans de nombreux programmes de gestion des risques de l'entreprise. Comme nous l'avons souligné dans un mémoire récent au premier ministre et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au sujet du prochain cadre stratégique, il existe de réelles possibilités et une nécessité de veiller à ce que l'agriculture autochtone soit pleinement intégrée à la prochaine série de programmes.

Aujourd'hui, de nombreux producteurs autochtones font face à des risques multiples, à la volatilité climatique, à un accès limité aux capitaux, à des lacunes en matière d'infrastructure et à des difficultés pour s'y retrouver dans les exigences de ces programmes importants. Pour que les programmes de GRE produisent les résultats escomptés, ils doivent refléter la diversité des producteurs et assurer un accès équitable et une véritable participation.

J'ai quelques messages clés à vous transmettre.

Premièrement, en ce qui concerne l'inclusion des Autochtones et l'accès équitable, l'inclusion doit devenir un pilier fondamental, et pas seulement un élément accessoire, par l'entremise d'une série de programmes conçus avec les producteurs autochtones, et non pour eux. Nous recommandons la mise en place de volets de financement réservés à l'agriculture autochtone. Il s'agirait d'un fonds qui soutiendrait de manière globale tous les projets agricoles et alimentaires menés par des communautés autochtones, notamment l'acquisition d'entreprises, la diversification des produits, le renforcement des capacités et le développement de la chaîne d'approvisionnement.

Deuxièmement, il faut renforcer la résilience climatique, moderniser la gestion du risque afin de s'adapter aux réalités des changements climatiques et passer d'une compensation réactive à une atténuation proactive des risques.

Le troisième point que nous souhaitons aborder concerne le développement des marchés, dans le contexte des infrastructures et des réalités régionales. Les risques ne se limitent pas à la production. Ils sont également liés aux marchés et aux infrastructures. On observe une demande forte et croissante pour les producteurs autochtones et les produits de marque autochtone, tant sur le marché national qu'international. Cependant, les producteurs autochtones sont souvent freinés par des lacunes en matière de capacités de transformation, d'entreposage frigorifique et d'infrastructures de transport.

Le quatrième point à souligner concerne la mise en valeur des ressources humaines et des technologies. Les ressources humaines et les technologies font partie intégrante de la gestion du risque. La pénurie de main-d'œuvre continue de peser sur la productivité, en particulier dans les régions rurales et éloignées, où les problèmes de logement et de transport persistent. Par ailleurs, un accès inégal à la large bande et à l'infrastructure numérique limite l'adoption de l'agriculture de précision et des systèmes de données.

Enfin, le cinquième élément consiste à renforcer le cadre fédéral-provincial-territorial afin qu'il soit plus coordonné, transparent et axé sur les résultats. Nous recommandons d'avoir des résultats stratégiques clairement définis avec des cibles mesurables, une plus grande clarté des rôles et des responsabilités des diverses administrations, et des rapports transparents pour suivre les progrès et les effets. Il est tout aussi important d'assurer la participation des Autochtones à la conception et à la mise en œuvre des programmes au moyen de mécanismes officiels, y compris des tables FPT sur l'agriculture autochtone.

En conclusion, le renforcement des programmes de gestion des risques de l'entreprise ne se limite pas à la gestion des risques. Il s'agit de bâtir un secteur agricole plus inclusif, plus résilient et plus concurrentiel. En intégrant l'inclusion des Autochtones aux programmes, en modernisant les outils de gestion des risques et en investissant dans l'infrastructure et la main-d'œuvre, le Canada peut assurer la réussite à long terme de son secteur agricole.

Le premier ministre Carney a établi une stratégie visant à faire du Canada une superpuissance mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, dans le but de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale d'ici 2050. La stratégie vise à accroître la production alimentaire plutôt qu'à exporter des produits de base non transformés, avec l'objectif d'ajouter plus de 45 milliards de dollars au PIB annuel au cours de la prochaine décennie. L'agriculture autochtone est un élément essentiel de l'atteinte de cet objectif.

La NCIAF est prête à travailler avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour concevoir des solutions qui favorisent la compétitivité, la résilience et la réconciliation.

Merci.

• (1150)

Le président: Merci, monsieur McKee, de votre important exposé. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous passons maintenant à M. Atkins, pour cinq minutes.

Jaye Atkins (premier dirigeant, Agricultural Credit Corporation): Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de m'adresser au Comité aujourd'hui au sujet des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Je m'intéresse particulièrement au programme de paiements anticipés, à Agri-stabilité et à l'assurance-production.

Je m'appelle Jaye Atkins et, depuis 15 ans, je suis le premier dirigeant de l'Agricultural Credit Corporation, que la plupart d'entre vous connaissent sous le sigle ACC. Nous sommes un organisme sans but lucratif créé en 1992 et dirigé par un conseil d'administration composé de 22 organisations membres.

L'ACC administre un programme de prêts pour les produits de base et le programme de prêts pour le ginseng en Ontario, ainsi que le programme de paiements anticipés, que nous administrons en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et dans certaines régions de l'Alberta. L'ACC administre le Programme de paiements anticipés depuis plus de trois décennies, ou 34 ans, pour être exact.

En tant que deuxième administrateur en importance au Canada, nous prévoyons accorder pour environ 1,1 milliard de dollars de prêts pour l'année en cours à plus de 5 000 producteurs et éleveurs. Ces fonds permettent aux producteurs de financer des étapes cruciales de la production, y compris la planification, la culture, la récolte et la commercialisation de leurs produits de manière à optimiser leurs résultats financiers.

À l'ACC, nous continuons d'élargir notre champ d'action, en particulier dans le contexte actuel des prêts, où les institutions financières traditionnelles adoptent une approche plus prudente en matière de financement agricole. L'intérêt de ce programme est clairement démontré par les échanges avec les producteurs lors d'événements sectoriels. Beaucoup nous ont indiqué que, sans l'accès au programme de paiements anticipés, leurs activités ne seraient pas viables. Le programme est également bien adapté aux jeunes producteurs et aux producteurs débutants, et il encourage la participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-protection, améliorant ainsi la gestion des risques et la viabilité financière.

À l'échelle nationale, le programme de paiements anticipés fournit des capitaux d'exploitation à près de 30 000 agriculteurs et éleveurs par l'entremise de ses 28 administrateurs, et il s'agit certainement d'une solution de rechange attrayante dans le marché du financement actuel. À l'ACC, nous estimons toutefois qu'il existe des possibilités importantes d'améliorer son efficacité et sa mise en œuvre.

Premièrement, nous recommandons d'établir une limite permanente sans intérêt de 350 000 \$ dans le cadre du programme. L'ajustement proposé reflète une augmentation continue du coût des intrants, y compris les engrais, les semences, les produits chimiques, le carburant, la main-d'œuvre et l'entretien de l'équipement. Le fait de rendre permanente cette limite sans intérêt apporterait une certitude dont les producteurs et les administrateurs ont grandement besoin, en remplacement du processus annuel actuel, en vertu duquel la limite revient aux 100 000 \$ prévus par la loi, à moins d'une annonce contraire du ministre de l'Agriculture.

L'absence de prévisibilité complique la planification et l'utilisation des programmes. Les annonces tardives retardent les demandes des producteurs, qui attendent une éventuelle annonce, et ce retard oblige souvent les administrateurs à réexaminer et à réviser les prêts déjà accordés. À l'ACC, par exemple, cela peut représenter le renvoi en traitement de près de 2 000 prêts, ce qui entraîne une augmentation des coûts administratifs et des retards dans le versement des fonds aux producteurs.

Deuxièmement, nous souhaitons soulever des préoccupations concernant les lignes directrices révisées en matière de crédit instaurées par Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2024. Les exigences pour les prêts dépassent maintenant celles qui s'appliquent habituellement lorsqu'on présente une demande auprès d'une institution financière commerciale, et augmentent à la fois la complexité et la durée du traitement des prêts, sans qu'il y ait de réduction démontrable du risque de défaut de paiement. Par exemple, la proportion de demandeurs nécessitant un examen complet de notre part a augmenté, passant d'environ 25 à 73 %. Bien qu'ils visent à renforcer la surveillance, ces changements ont plutôt créé un fardeau administratif important, avec une réduction limitée, voire nulle, des taux de défaut de paiement.

Enfin, nous encourageons le Comité à tenir compte du fait que les administrateurs comptent sur les cessions d'Agri-stabilité et sur l'assurance-production comme garantie pour le programme de paiements anticipés. Tout changement apporté à ces programmes peut avoir des répercussions directes sur notre capacité de les utiliser efficacement comme instruments de garantie, et tout changement doit faire l'objet d'un examen minutieux.

Cela dit, l'ACC croit que le programme de paiements anticipés est l'un des meilleurs programmes qui soient. Notre objectif est de continuer à offrir au plus grand nombre possible de producteurs partout au Canada ce programme qui leur permet de poursuivre leurs activités agricoles et d'élevage.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président. Je ferai un plaisir de répondre aux questions des membres du Comité.

• (1155)

Le président: Vous avez terminé juste à temps. Vous avez parfaitement respecté vos cinq minutes.

Jaye Atkins: Habituellement, on ne veut pas donner un micro à un PDG, monsieur le président.

Le président: C'est impressionnant. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Charles-Félix Ross, pour cinq minutes.

[Français]

Charles-Félix Ross (directeur général, Union des producteurs agricoles): Monsieur le président ainsi que mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous offrir l'occasion de contribuer à vos travaux portant sur l'efficacité des programmes de gestion des risques en agriculture dans un contexte marqué par des changements climatiques de plus en plus intenses et des incertitudes géopolitiques croissantes.

Je m'exprime aujourd'hui au nom de l'Union des producteurs agricoles, qui représente plus de 42 000 productrices et producteurs agricoles au Québec. J'en suis le directeur général. Notre message est assez simple: pour assurer la résilience et la pérennité du secteur agricole canadien, il est impératif de renforcer les programmes de gestion des risques et d'adapter les outils publics aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

D'abord, permettez-moi de rappeler un constat fondamental. Le soutien public à l'agriculture au Canada demeure inférieur à celui observé dans plusieurs pays comparables. Alors que la moyenne internationale se situe autour de 2 % des dépenses gouvernementales, le Canada consacre actuellement moins de 1 % de ses dépenses à son agriculture. Dans un contexte où les risques climatiques, économiques et géopolitiques s'intensifient, cet écart n'est plus tenable.

Nous recommandons donc que le gouvernement fédéral s'engage à porter progressivement ses investissements en agriculture à 2 % des dépenses publiques. Cette bonification doit prioritairement servir à renforcer les programmes de gestion des risques, qui constituent la première ligne de défense des producteurs face aux chocs.

À cet égard, le programme Agri-stabilité doit être amélioré de manière considérable. Le seuil de déclenchement actuel ne permet pas de couvrir adéquatement les pertes subies par les entreprises agricoles. Nous recommandons de hausser ce seuil à 85 % de la marge de référence. Une telle mesure offrirait une protection plus réaliste et permettrait aux entreprises de traverser des périodes difficiles sans compromettre leur viabilité à long terme.

Ensuite, il est essentiel de revoir le cadre d'Agri-relance. Les événements climatiques extrêmes, qu'il s'agisse de sécheresses ou d'inondations, se multiplient, et les répercussions financières sont immédiates et souvent dévastatrices. Or les délais de mise en œuvre des initiatives Agri-relance sont beaucoup trop longs. Les producteurs ont besoin d'un soutien rapide, prévisible et adapté à la réalité du terrain. Nous recommandons donc de simplifier les mécanismes d'intervention et d'accélérer le versement des compensations.

Par ailleurs, le programme Agri-protection, l'assurance-récolte, doit gagner en flexibilité. Les réalités agricoles varient considérablement d'une région à l'autre, notamment en raison des conditions climatiques, des types de production et des structures d'entreprise. Il est donc crucial de donner aux provinces toute la latitude nécessaire pour adapter les couvertures d'assurance-récolte aux risques particuliers auxquels leurs producteurs sont confrontés. Une approche plus souple permettra d'améliorer la pertinence et l'efficacité des protections offertes.

Ces ajustements sont essentiels pour mieux réagir aux crises lorsqu'elles surviennent. Toutefois, ils doivent s'inscrire dans une vision beaucoup plus large qui inclut également la prévention des risques à moyen et à long termes. À cet égard, la recherche et le transfert technologique jouent un rôle central. Les changements climatiques exigent des adaptations profondes des pratiques agricoles: amélioration des techniques de gestion des sols, diversification des productions et innovations en matière de gestion de l'eau, pour ne nommer que celles-là.

Les initiatives comme l'Initiative des laboratoires vivants constituent des outils particulièrement efficaces, puisqu'elles permettent de tester et de déployer des solutions concrètes directement en milieu agricole, en collaboration avec les producteurs. Toutefois, ces initiatives demeurent sous-financées, surtout depuis les compressions récentes dans les budgets de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Des investissements accrus dans la recherche appliquée et le transfert des connaissances sont indispensables pour permettre au secteur agricole canadien de s'adapter aux défis climatiques.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de tenir compte des réalités régionales et des besoins des petites et moyennes exploitations agricoles. Ces entreprises constituent le cœur de notre tissu agricole et jouent un rôle essentiel dans la vitalité de nos territoires. Les programmes fédéraux doivent être conçus de manière à être accessibles, adaptés et efficaces pour l'ensemble des producteurs, peu importe leur taille ou leur emplacement.

En conclusion, renforcer la résilience de l'agriculture canadienne passe par des choix clairs: investir davantage, mieux protéger les revenus des producteurs, améliorer la rapidité des interventions en cas de crise, offrir des outils flexibles et adaptés aux réalités régionales ainsi que soutenir l'innovation pour anticiper les défis futurs.

Le secteur agricole est un pilier stratégique de notre économie et de notre sécurité alimentaire — je dirais même de notre sécurité nationale. Il mérite des outils à la hauteur des risques qu'il doit affronter.

Je vous remercie de votre attention. Je serai heureux de répondre aux questions des membres.

• (1200)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux conservateurs pour six minutes.

Monsieur Gourde.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Ross, de l'Union des producteurs agricoles.

Monsieur Ross, je vous remercie d'être des nôtres.

Vous avez mentionné les coupes budgétaires dans les centres de recherche à la grandeur du Canada, et surtout au Québec.

Certains cultivars pourraient améliorer la rentabilité des fermes dans l'avenir, d'ici 5 à 10 ans. Des chercheurs nous ont dit que le rendement pourrait augmenter de 10 à 15 %. Je parle surtout des fourrages, mais ça pourrait être autre chose. Ça aussi, ça fait partie de la gestion des risques.

Si on investit moins dans la recherche, les programmes de gestion des risques vont peut-être devoir payer plus cher en indemnisation dans 5 ou 10 ans.

Est-ce qu'on est mieux de prévenir plutôt que de guérir?

Charles-Félix Ross: Vous avez tout à fait raison: nous avons besoin de bons programmes de gestion des risques.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a publié un rapport, la semaine dernière, dans lequel on disait que le réchauffement climatique était une réalité. Il va y avoir des épisodes de chaleur extrême. Il y a plusieurs risques, dont des inondations et des sécheresses. Ça va causer une perte de 500 milliards d'heures de travail en agriculture chaque année. Concrètement, ce sont des pertes de récoltes, des pertes de rendement.

Oui, on peut travailler sur la gestion des risques et il est important d'avoir des bons programmes, mais il faut surtout faire de la prévention et s'adapter à ce qui s'en vient. Pour ce faire, on doit investir en recherche. On doit soutenir les entreprises agricoles, pour qu'elles investissent dans les nouvelles technologies, dans les innovations, dans des systèmes d'irrigation, dans des serres ou dans tout ce qui concerne la pratique des sols. Des sols de qualité, ce sont des sols qui sont plus résistants. On doit donc penser à de nouvelles façons de faire les choses. Les laboratoires vivants sont vraiment un outil qui nous aide à nous adapter à la nouvelle réalité.

Je dirais donc que, prévenir, c'est mieux que guérir.

Jacques Gourde: Beaucoup d'agriculteurs qui sont venus à mon bureau se sont plaints du fait que le Programme de paiements anticipés n'était pas assez flexible et qu'il était difficile de passer par un tiers.

Est-ce qu'il y aurait moyen de rendre ce programme plus universel? Présentement, moins de 30 % des agriculteurs du Québec peuvent en bénéficier, parce qu'ils sont obligés de partager leur garantie entre le tiers et leur institution financière.

Le fait de donner la caution directement à l'institution financière du choix de l'agriculteur ne serait-il pas plus simple? Ça permettrait à certains agriculteurs de bénéficier au moins de la partie sans intérêt.

Charles-Félix Ross: Avant tout, je tiens à vous dire que je suis aussi administrateur pour la Société du crédit agricole. Je suis délégué par l'Union des producteurs agricoles, et on m'a invité à participer au conseil d'administration de la Société. Je voulais le déclarer devant le Comité.

À l'Union des producteurs agricoles, notre position est sensiblement la même que celle de l'organisation, c'est-à-dire que nous souhaitons au moins qu'on maintienne la portion sans intérêt à 350 000 \$ et que ce soit inscrit de façon permanente dans le règlement.

S'il y a une stabilité et qu'on n'apporte pas de changements chaque année, ça lancera un message de stabilité et de prévisibilité aux entreprises agricoles. Il y a des entreprises qui vont s'inscrire au Programme, parce qu'elles vont se dire qu'elles peuvent obtenir 350 000 \$ ou tout autre montant sans intérêt. Elles vont donc travailler avec leurs institutions financières. Cette prévisibilité va augmenter le nombre d'adhésions au Programme.

En ce qui concerne les garanties, il y a toujours eu un partage des garanties, et ce, depuis que ce programme existe. Les institutions financières sont souvent très frileuses à l'idée de partager la garantie. Cela dit, lorsqu'il y a un avantage économique important pour l'entreprise, le banquier ou le caissier de banque est généralement conciliant. C'est le cas présentement, alors que les taux d'intérêt sont plus élevés. Il y a donc vraiment un avantage pour les entreprises à adhérer au Programme, mais on doit y amener de la prévisibilité et de la stabilité.

• (1205)

Jacques Gourde: Les programmes de gestion des risques ne tiennent pas compte des coûts de production. Dans un avenir rapproché, comment pourrait-on améliorer les programmes pour aider certaines productions qui sont toujours, ou souvent, en bas du coût de production?

Charles-Félix Ross: Il serait important d'instaurer un plancher d'intervention dans le programme Agri-stabilité. Il n'est pas nécessaire de garantir 100 % du coût de production des entreprises, mais on doit minimalement garantir une intervention qui soutiendra les principales dépenses de l'entreprise.

C'est le problème du programme Agri-stabilité: si des producteurs ont deux ou trois mauvaises années, pour des raisons ou des causes qui sont indépendantes de leur volonté, comme les changements climatiques ou les tensions géopolitiques, ces producteurs n'ont plus de marge de référence, n'ont plus droit à une intervention, n'ont plus de flexibilité sur le plan du revenu.

Serait-on capable, au moyen du programme Agri-stabilité, de garantir un plancher des dépenses? Je dirais que oui. Il n'y a pas un programme au Canada qui garantit 100 % des coûts de production, mais on pourrait avoir un programme Agri-stabilité amélioré, qui garantirait un pourcentage des coûts de production. Autrement dit, il s'agirait d'un minimum, d'un plancher d'intervention.

Jacques Gourde: En quelques secondes, y a-t-il une demande faite par le passé, en lien avec le programme Agri-stabilité, que vous voudriez remettre en avant?

Charles-Félix Ross: Nous souhaitons que le programme Agri-stabilité revienne au même niveau d'intervention que dans le passé, c'est-à-dire de garantir 85 % de la marge de référence des entreprises, en plus d'instaurer un plancher d'intervention.

Jacques Gourde: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux libéraux et à Mme Dandurand pour six minutes.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de se joindre à nous pour notre étude sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise.

J'aimerais commencer par vous, monsieur McKee.

Comme vous le disiez, les personnes autochtones sont sous-représentées en agriculture, ce qui fait qu'on entend beaucoup moins parler des défis auxquels les communautés font face. Une des choses que j'ai déjà entendues, c'est que les programmes sont mal adaptés à la réalité de l'agriculture dans un contexte autochtone.

Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur la façon de faire de l'agriculture dans les communautés autochtones? Quelles sont les différences?

[Traduction]

Chris McKee: Je pense que la plus grande différence, c'est qu'ils ne sont pas compris. Souvent, il peut s'agir d'agriculture primaire. Dans les communautés autochtones, il s'agit peut-être de récolte traditionnelle, d'une serre ou d'un jardin communautaire, simplement pour rétablir la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Souvent, les programmes sont adaptés aux conditions financières conventionnelles, mais ces repères n'existent pas dans beaucoup de communautés simplement en raison de... Je pense à certains programmes qui demandent la déclaration de revenus et de dépenses agricoles présentée aux fins de l'impôt sur le revenu, mais les nations autochtones ne soumettent pas ces formulaires. Par conséquent, lors de l'examen de la demande, elle est immédiatement déclarée non admissible.

S'il y a plus de voix qui s'expriment sur la création des programmes, on évitera d'entendre par la suite: « Soit dit en passant, voici une série de programmes qui seraient formidables pour vous », mais que dès les trois premières cases, les demandes sont jugées non admissibles, ou sont perçues comme n'étant pas admissibles, et sont mises de côté.

[Français]

Marianne Dandurand: Il y a de grands problèmes de sécurité alimentaire dans les communautés autochtones. Si les programmes de gestion des risques étaient améliorés, est-ce que ça pourrait inciter les communautés à s'investir davantage dans l'agriculture et l'agroalimentaire?

[Traduction]

Chris McKee: Absolument. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut mieux inclure les bons types d'outils, et il faut aussi déterminer dans quelle mesure la stabilité financière de ces outils est durable.

Une intervention unique ou une seule conversation ne fera pas bouger les choses dans ce domaine. Il faut un effort concerté qui se stabilise au fil du temps, et non un effort ponctuel. On doit dialoguer et entamer les conversations. On pourra alors faire croître le secteur alimentaire non seulement pour ces communautés, mais pour le pays dans son ensemble.

Il y a là de véritables possibilités. Les quelque 60 projets auxquels nous participons à travers le pays nous ont permis de constater à quel point les enfants sont ravis de pouvoir à nouveau travailler la terre. C'est stimulant, mais pour atteindre notre objectif d'ici 2050, il faudra mettre à contribution toutes les pièces du casse-tête.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

Je vais maintenant me tourner vers M. Ross.

Monsieur Ross, vous maîtrisez bien l'ensemble de la suite des programmes de gestion des risques de l'entreprise, ce sur quoi nous nous penchons. Vous avez dit que le souhait était de renforcer les barèmes.

Il y a des gens qui parlent de changements majeurs.

Est-ce que vous pensez que la suite de programmes de gestion des risques qui est offerte est, de façon générale, suffisante pour couvrir l'ensemble des risques et qu'elle doit simplement être adaptée ou est-ce que vous pensez que des changements majeurs doivent y être apportés?

• (1210)

Charles-Félix Ross: Je pense qu'il y a de bons programmes, mais qu'ils doivent vraiment être améliorés.

Comme je l'ai mentionné, on devrait vraiment envisager d'instaurer un plancher de dépenses dans le programme Agri-stabilité. Par exemple, on ne permettrait pas qu'une marge de référence, qui équivaut, au fond, au niveau de soutien, devienne inférieure aux dépenses ou aux frais variables de l'entreprise.

Il devrait y avoir une façon de prévoir, à l'intérieur du programme Agri-stabilité, un plancher d'intervention qui servirait de garantie, peu importe les événements.

Dans le passé, on a essayé de dire aux producteurs qu'ils devaient gérer les risques et qu'ils devaient être de bons gestionnaires. Les producteurs sont de bons gestionnaires. Ils gèrent le risque, mais ils ne peuvent pas gérer une guerre ou un événement climatique extraordinaire.

Une de nos revendications, de nos demandes, c'est l'établissement d'un plancher d'intervention dans le programme Agri-stabilité. Ce qu'on a reproché à ce programme dans le passé, c'est que, lorsqu'il y avait de très bonnes années, on compensait des profits. On peut prévoir un plancher dans le programme Agri-stabilité, mais on peut également prévoir un plafond d'intervention. Au Québec, il y a le programme Agri-Québec Plus, qui est complémentaire au programme Agri-stabilité, qui fait qu'on garantit 85 % de la marge de référence, mais il y a un plafond d'intervention. Ainsi, au Québec, plus de 85 % de nos entreprises agricoles adhèrent au programme Agri-stabilité, alors que ce taux est inférieur à 40 % dans le reste du Canada. Lorsqu'on améliore le niveau de soutien, grâce aux programmes complémentaires ou aux programmes comme tels, on obtient un meilleur taux d'adhésion. Améliorer le programme Agri-stabilité, c'est une de nos demandes.

Pour ce qui est du programme Agri-reliance, comme on l'a dit, il s'agit d'un programme qui ne fonctionne pas. Il intervient trop tard et il est très compliqué sur le plan administratif.

Marianne Dandurand: Monsieur Ross, il ne reste qu'une trentaine de secondes à mon temps de parole.

Vous parlez d'Agri-reliance. Il y a eu des cas, par exemple en Colombie-Britannique, où le programme a été déployé plus rapidement. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ces cas et si vous pouvez les commenter, mais je dois maintenant céder la parole au prochain intervenant. Quelqu'un va peut-être vous laisser répondre à la question.

[Traduction]

Le président: Vous pourrez peut-être y revenir au prochain tour.

Nous allons passer au Bloc pour six minutes.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Ross, j'aimerais d'abord vous remercier d'avoir accepté notre invitation. C'est toujours un plaisir de vous recevoir. Je vous remercie également d'avoir été particulièrement clair dans votre allocution d'ouverture.

Les productrices et producteurs agricoles sont des entrepreneurs d'action. Pour eux, on le sait, il faut que ça bouge. Toutefois, pour ce qui est du gouvernement, on parle et on parle, et il y a des consultations. Pourtant, selon moi, vos demandes sont claires depuis longtemps: il faut bonifier les programmes.

Au fond, ce que le prochain partenariat durable devrait faire, c'est investir davantage d'argent dans les programmes. Vous avez mentionné des mots-clés: prévisibilité, stabilité et rapidité.

Sur quel plan doit-on agir pour pouvoir assurer cette prévisibilité, cette stabilité et cette rapidité?

Charles-Félix Ross: Il faudrait d'abord agir sur le plan des budgets. Je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture: on consacre à l'agriculture moins de 1 % des dépenses du budget fédéral de 500 milliards de dollars et plus. Ça représente moins de 4 milliards de dollars pour l'agriculture. On se donne comme objectif de devenir une superpuissance agricole et agroalimentaire, mais on soutient deux fois moins le secteur agricole que ne le font les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les États-Unis.

Si on veut vraiment maintenir la compétitivité de nos entreprises à l'échelle internationale, les budgets gouvernementaux, tant fédéraux que provinciaux, doivent être augmentés. Ces fonds supplémentaires pourraient être investis dans de meilleurs programmes ou dans des améliorations aux programmes de sécurité du revenu, ainsi que dans la recherche, le développement, le transfert de technologie et le soutien aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

Présentement, le secteur agricole et agroalimentaire est vraiment sous-financé, mais on ne fait que jaser sans agir. Je ne veux pas du tout discréditer le travail des parlementaires, mais, il y a 15 ou 20 ans, j'ai participé à des comités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et nous avons les mêmes discussions que celles qu'on peut avoir aujourd'hui au sein du Comité permanent des finances ou des comités qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada met en place. On tourne vraiment en rond.

Au départ, la solution doit passer par l'augmentation des budgets consacrés au secteur agricole. Lorsqu'on a les moyens financiers, on devient tout à coup très imaginatif et très efficace pour trouver des solutions et améliorer les programmes.

• (1215)

Sébastien Lemire: J'aime bien l'idée de considérer l'agriculture comme un défi de souveraineté nationale. Dans ce contexte, il faut reconnaître les dépenses en agriculture comme étant des dépenses de protection de la population qui pourraient être comptabilisées lorsqu'on se compare aux autres pays.

Monsieur Ross, comme vous le savez, j'ai travaillé à l'Union des producteurs agricoles durant près de deux ans avant de faire le saut en politique. J'avais l'impression — je pense que je n'étais pas le seul à l'avoir — que plusieurs risques sont sur les épaules des productrices et des producteurs agricoles. Encore aujourd'hui, on leur demande de gérer des risques qui dépassent le simple événement météorologique avec des outils technologiques non adaptés.

Chez moi, en Abitibi-Témiscamingue, il y a des stations météo aux 50 kilomètres. On a l'impression que c'était une loterie pour bien des producteurs. Certains décidaient d'adhérer ou non au programme, mais c'était facultatif. Il y a bien des situations où on n'avait pas besoin du programme, mais il était déclenché, alors que, dans des situations où on en avait absolument besoin, il n'était pas déclenché.

Pour moi, c'est un problème. On rajoute à ça des conflits internationaux, comme celui du détroit d'Ormuz, qui est bloqué. Ça, c'est un risque qui n'était pas nécessairement prévisible, tout comme les inondations de 2023 dans le sud du Québec, la sécheresse dans ma région ou les feux de forêt. On a toujours l'impression que l'aide fournie par les programmes est insuffisante et qu'elle n'est pas offerte, sans parler des répercussions à long terme.

Pourriez-vous nous parler de ce problème? À un moment donné, ne serait-il pas nécessaire de prévoir un fonds d'urgence pour les choses imprévisibles?

Charles-Félix Ross: Nous allons souvent aux États-Unis pour écouter nos amis du département américain de l'Agriculture. Chaque fois que le secrétaire d'État à l'agriculture fait son discours, il répète que l'agriculture, c'est une question de sécurité nationale; même M. Trump l'a dit. Nourrir notre population, nourrir les Canadiens, c'est une question de sécurité nationale. Il y a présentement des défis géopolitiques et climatiques qui mettent vraiment à risque notre agriculture et notre agroalimentaire.

Je ne veux pas me répéter, mais les budgets sont nettement insuffisants par rapport à ce que nos concurrents mettent en place. Nous avons salué la décision du gouvernement Carney de suspendre la taxe d'accise sur le carburant; les quatre sous que les agriculteurs vont économiser sur le diesel représentent une économie de 11 millions de dollars pour le secteur agricole québécois. Cependant, si le coût du carburant augmente de 30 %, ce qui est le cas présentement et si le coût des engrais augmente de 30 % — on parle de le doubler à partir de l'automne si le conflit perdure —, ça revient à une facture de 300 millions de dollars uniquement pour les entreprises agricoles du Québec. Elles ont des marges de manœuvre; toutefois, parce qu'il y a soudainement un conflit international, pour un chiffre d'affaires de 13 milliards de dollars à la ferme, ça va leur coûter 300 millions de plus.

Si on veut vraiment maintenir un tissu d'entreprises et un écosystème forts et compétitifs, on doit aider les entreprises à partager le risque engendré par ces conflits et par les changements climatiques.

Sébastien Lemire: En effet.

Nous constatons un manque d'intérêt et de vision à long terme dans ces contextes-là, particulièrement dans le contexte où les changements climatiques vont énormément toucher le climat, le sol et les heures d'ensoleillement, entre autres. Conséquemment, nous sentons que les producteurs ne sont pas nécessairement outillés pour y faire face avec les programmes actuellement en place.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je reviendrai donc à vous un peu plus tard.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons passer aux conservateurs et à M. Barlow pour cinq minutes.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie tout le monde de sa présence.

Monsieur Atkins, vous parliez principalement du PPA. Mardi, un agriculteur nous a parlé de la lourdeur et de la complexité du processus de demande d'Agri-stabilité. Je pense qu'il a dit que la facture rien que pour les formalités administratives d'Agri-stabilité s'élevait à 7 000 \$. Vous avez évoqué des changements apportés en 2024.

Y a-t-il une meilleure façon de s'y prendre qui ne fasse pas peser tout le poids des coûts et de la paperasse sur les producteurs eux-mêmes? Cela semble constituer un obstacle de taille. Par exemple, le taux d'adhésion ou de participation au programme Agri-stabilité est d'environ 30 %.

• (1220)

Jaye Atkins: Dans notre organisation, tout se fait par voie électronique. Nous remplissons la demande avec le producteur. Nous passons en revue toutes les démarches qu'il doit effectuer, à l'exception du programme AgriStabilité. C'est à lui de s'en charger. Probablement que bon nombre d'entre nous ont acheté une voiture au cours des trois dernières années. On passe cinq ou dix minutes à discuter avec le vendeur. Il effectue une vérification rapide de crédit. Il évalue notre cote de crédit, et l'on achète la voiture grâce au financement. Beaucoup de ces voitures coûtent très cher et leur valeur est proche des montants que de nombreux producteurs empruntent chez nous.

On nous demande de procéder à une enquête de crédit pour 75 % des prêts, alors que l'on a parfois affaire à un producteur qui emprunte chez nous depuis 1993, qui n'a jamais manqué un seul paiement, qui a toujours fourni les documents requis, qui a toujours respecté toutes les directives applicables, donc qu'il faille pour autant lui faire subir une évaluation de crédit complète, cela me semble déraisonnable. Ce sont des personnes à qui n'importe lequel d'entre nous ferait un chèque pour les aider dans leur projet.

De notre point de vue, c'est beaucoup plus compliqué que nécessaire. Nous examinons les entreprises. Nous observons nos concurrents. Nous regardons ce que font toutes les institutions financières. Prenons Financement agricole Canada. Nous connaissons les étapes que franchissent les coopératives de crédit pour accorder du crédit. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le processus suivi aujourd'hui est excessif. Il entraîne des coûts pour le producteur. J'aimerais beaucoup que les frais de dossier soient ramenés à zéro. Cela prend du temps aux gens lorsqu'ils font leur demande. Par exemple, à l'heure actuelle, nous recevons environ 100 demandes de prêts par jour. Les producteurs ont besoin d'argent. C'est l'heure d'acheter de l'engrais, des produits phytosanitaires et des semences. C'est le moment de se mettre au travail, si jamais il fait assez chaud. Les agriculteurs ont besoin de liquidités dès maintenant, et nous devons leur verser l'argent le plus rapidement possible.

Si je peux ajouter une chose, nous nous heurtons à un problème avec Agri-stabilité. Nous administrons le programme de paiements anticipés en Colombie-Britannique, où les producteurs et les éleveurs ont subi des pertes pendant quatre ans à cause de la sécheresse, de la fumée, des incendies et des inondations. Et ce n'est pas fini. Il y a eu de tout, sauf des sauterelles. Il est certain qu'il faut adapter le programme Agri-stabilité à la situation de ces agriculteurs, car chaque année déficitaire entraîne une réduction de leur marge de référence. Il y a deux semaines, nous avons eu le cas d'un monsieur qui produit pour un million de dollars par année et sa marge de référence est de 2,76 \$.

John Barlow: Je suis désolé, monsieur Atkins. Il ne me reste qu'environ une minute et j'aimerais m'adresser à M. McKee. Je vous remercie.

Je suis très fier de représenter la tribu des Blood/Káinai dans ma circonscription. Ils ont fait un travail extraordinaire pour développer leur entreprise agricole. Kainai Forage, par exemple, vend du fourrage partout dans le monde.

Vous avez parlé de l'accès des Premières Nations à l'agriculture. Compte tenu de leur régime foncier et du fonctionnement du système, est-ce difficile pour elles d'accéder à certains de ces programmes de GRE, comme Agri-stabilité ou même Agri-relance? Les démarches seraient-elles effectuées par le chef et le conseil dans son ensemble, ou les programmes devraient-ils être adaptés pour garantir aux Premières Nations des possibilités égales d'accès?

C'est peut-être parce que je ne comprends pas bien, mais pourriez-vous...

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Chris McKee: Merci.

La réponse la plus simple est que, oui, c'est vrai, elles n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à ces programmes que les producteurs classiques. Les programmes ne sont pas conçus pour être utilisés par les chefs et les conseils. Ils ne sont pas non plus destinés au développement économique et, bien souvent, les terres exploitées sont encore détenues par la Couronne. Elles ne sont même pas enregistrées au nom de la nation elle-même. Par conséquent, les nations essaient potentiellement de percevoir des paiements pour des terres qui ne leur appartiennent pas officiellement.

John Barlow: D'accord.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux libéraux.

Madame Harrison, vous avez cinq minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci.

Je remercie les témoins de leurs précieuses connaissances et de leur soutien aux producteurs.

Monsieur McKee, je représente deux Premières Nations, Curve Lake et Hiawatha. En juin, j'étais à Curve Lake, et ils ont créé l'incroyable entreprise Curve Lake Aquaponics, où il y a du tilapia d'un côté et leur belle serre de l'autre. Ils produisent énormément pour leur communauté et se sont suffisamment développés pour pouvoir vendre leurs produits à l'extérieur, ce que j'ai pu constater de mes propres yeux... De plus, ils amènent les jeunes à travailler la terre afin qu'ils puissent comprendre la nature, la respecter et l'apprécier. Quel rôle essentiel jouent les peuples autochtones dans ce domaine, grâce à leur compréhension de la nature, en travaillant avec elle et non contre elle, et en la mettant en valeur!

Dans le même esprit que les questions de M. Barlow, aimeriez-vous parler plus précisément de certaines recommandations que vous aimeriez voir dans notre rapport et qui appuieraient mieux vos efforts?

• (1225)

Chris McKee: Merci.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on nous répète sans cesse « consultation, consultation, consultation ». Il y a eu suffisamment de consultations. Concevons les programmes ensemble, avec les producteurs, afin que leurs voix soient présentes et puissent être entendues.

Les exemples ne manquent pas, de la tribu Blood aux Hiawatha en passant par les Membertou. Ce sont des nations qui ont fait preuve d'une résilience suffisante pour entraîner ce changement. En fin de compte, il faut mettre en place les moyens nécessaires pour faire bouger les choses dans de nombreuses nations et sur de nombreux fronts.

Je viens d'une ferme familiale centenaire. Je suis un enfant d'agriculteurs du sud de la Saskatchewan. Mon apprentissage de l'agriculture, c'était d'être tiré du lit à 2 h 30 du matin parce que j'avais les bras plus longs que mon père et qu'il fallait aider un veau à venir au monde. Il n'y a pas beaucoup de communautés qui possèdent les connaissances générationnelles nécessaires pour faire ce genre de choses.

Nous parlons de gestion des risques de l'entreprise, mais sans investissement, sans éducation et sans fonds réservés pour démarrer... Nous savons tous ce dont nous avons besoin: des terres, de la main-d'œuvre et du capital.

Les Premières Nations ont accès à des millions d'acres partout au pays. C'est le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide. Ils ne peuvent pas accéder aux programmes ou au financement, parce que les programmes sont conçus pour des fermes comme la mienne, pas pour les autres fermes.

Emma Harrison: Merci beaucoup. Je vous en suis très reconnaissante.

J'expliquais ce qui suit à un de mes collègues. La semaine dernière, en route vers Ottawa, il est passé devant des champs agricoles. Il m'a demandé: « Où sont les pierres? Je vois tous ces champs. Où sont les pierres? »

J'ai grandi sur une ferme, et j'en exploite encore une aujourd'hui. J'ai répondu: « Oh, on les ramasse. » Il a dit: « Quoi? » J'ai dit: « Oui, ton père te suit avec le tracteur et tu ramasses les pierres. » J'ai ajouté à la blague que si on lançait assez de pierres à ses frères et sœurs, les parents nous demandaient d'arrêter de les ramasser. Il a dit: « Ils ramassent les pierres. ». Je lui ai répété: « Oui, comment penses-tu...? Mes grands-parents utilisaient des chevaux pour arracher les souches d'arbres afin de créer leurs champs. »

Je pense que tout cela s'explique en grande partie par le fait que ce mode de vie, que nous sommes incroyablement privilégiés et reconnaissants de mener, est mal connu. Il n'est pas compris. Vous parlez de toutes ces...

C'est exactement ce qu'il faut. Nous devons renouer avec nos racines et mobiliser les jeunes ainsi que tous ceux qui souhaitent participer. L'alimentation fait partie intégrante de la sécurité nationale. C'est sans équivoque.

Ma question s'adresse à M. Ross ou à M. Atkins.

Je suis nouvelle au parti ministériel. Pourriez-vous nous parler des points que vous aimeriez voir en particulier?

Je pense que nous passons beaucoup de temps à discuter. Je parle même trop en ce moment.

Pourriez-vous nous faire part de recommandations concrètes qui pourraient aider vos producteurs? Je vous cède la parole pour que vous abordiez n'importe lequel de ces points.

Jaye Atkins: Je vous remercie de me donner cette occasion.

Je vais le faire très rapidement, parce que M. Ross aura probablement quelque chose à ajouter.

Il est certain que nous avons besoin de stabilité pour le Programme de paiements anticipés. C'est nécessaire. Faire l'annonce 1^{er} avril, alors que c'est la date à laquelle nous allons débloquer 700 millions de dollars, ce n'est pas une bonne façon de gérer le programme. C'est le premier point. Il faut régler ce problème, de façon permanente. Nous planifions. Nous établissons des budgets. Les agriculteurs préparent leurs budgets. Ils ne peuvent pas les présenter à la banque s'ils ne connaissent pas le montant dont ils auront besoin parce que l'annonce n'a pas été faite. De notre point de vue, c'est un élément vraiment important.

Deuxièmement, je pense que le programme Agri-stabilité doit être modifié pour couvrir plus qu'une seule année de pertes. Il doit prendre en compte les situations où l'on peut subir deux ou trois années de pertes en raison du climat, du marché, de la situation politique et de divers autres facteurs. Il faut favoriser cette évolution.

Je pense également, comme M. Ross l'a dit ce matin, qu'il faut investir dans cette solution. Il ne faut pas faire les choses à moitié; il faut aller jusqu'au bout.

Nous avons parlé de sécurité alimentaire ce matin. Ces changements sont absolument nécessaires.

Le président: Merci.

Nous allons passer au Bloc pour deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur Ross, il y a quelques semaines, lors de la visite du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. MacDonald, j'ai abordé la question de la limite sans intérêt du Programme de paiements anticipés, qui est actuellement de 350 000 \$. On nous a indiqué qu'on ne maintiendrait pas le nouveau montant, comme il s'agit d'une mesure exceptionnelle. La limite retournera donc à un niveau moindre, qui revient à 100 000 \$.

Nous avons recommandé de maintenir ce cap, mais nous ne semblons pas trouver un écho auprès du gouvernement. Est-ce que vous nous suggérez de recommander de nouveau l'augmentation de ce montant? Quelle est l'importance de ce programme dans le contexte actuel?

• (1230)

Charles-Félix Ross: En fait, je voulais justement dire que je soutenais l'ensemble des recommandations ou des demandes de M. Atkins. Je suis du même avis que lui.

Pour répondre à votre question, nous demandons le maintien de la limite sans intérêt de 350 000 \$. Le coût en capital et les taux d'intérêt ont augmenté pour l'ensemble des entreprises agricoles au cours des dernières années, et il y a des producteurs agricoles qui renouvellent leurs prêts. Si on prend le Québec comme exemple, il y a quelques années, la facture des intérêts pour l'ensemble de la dette, autant à court terme qu'à long terme, était de 400 millions à 500 millions de dollars. Aujourd'hui, le coût de la dette agricole pour le Québec est de 1,3 milliard de dollars, ce qui est énorme. Un crédit à court terme au moyen du Programme de paiements anticipés, avec une tranche sans intérêt, serait vraiment un outil important pour nos entreprises.

Donc, oui, nous sommes favorables au maintien du montant à 350 000 \$ sans intérêt. Ça devrait être institué de façon réglementaire dans le Programme de paiements anticipés.

Sébastien Lemire: J'aimerais poursuivre sur la lancée de ma collègue Mme Harrison, qui disait que ses grands-parents avaient essouché les terres et enlevé les roches. C'est évidemment également le cas dans une région comme l'Abitibi—Témiscamingue, qui a à peine une centaine d'années. Quand les programmes en lien avec le drainage, le chaulage et le renouvellement des terres ont été faits, nos régions n'étaient évidemment pas rendues au même niveau que les autres, donc elles n'ont pas eu nécessairement accès à ces programmes quand c'était le temps.

Le gouvernement devrait-il mettre sur pied des programmes précis pour aider les régions nordiques et, particulièrement, les communautés autochtones à rattraper le retard? Cela devrait-il aussi s'inscrire dans le nouveau partenariat?

[Traduction]

Le président: Vous pouvez répondre très brièvement.

[Français]

Charles-Félix Ross: Exactement. Nous demandons que 2 % du budget fédéral soient consacrés à l'agriculture, ce qui reviendrait à dire qu'on investirait 10 milliards de dollars par année dans les programmes agricoles. C'est ça, la demande que nous faisons au gouvernement canadien. Ce sont 10 milliards de dollars qui permettraient de soutenir l'agriculture. Nous sommes aussi en faveur de l'amélioration des programmes de sécurité du revenu, ainsi que de l'aide et du soutien à l'investissement par les entreprises. Si on veut suivre le rythme de la concurrence, on va devoir investir. Nous disons oui à la gestion des risques, mais également au soutien à l'investissement et au transfert...

[Traduction]

Le président: Je vais devoir vous arrêter ici.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Je suis désolé. Je vous ai donné 30 secondes de plus.

Nous allons passer aux conservateurs et à M. Bonk pour quatre minutes, puis nous terminerons avec les libéraux.

Allez-y.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): J'aimerais aujourd'hui aborder brièvement la question de l'écoconformité et des programmes environnementaux. On sait qu'il existe de nombreux chevauchements entre les deux. Il y a quelques exemples tirés du passé. Les agriculteurs comptent généralement parmi les personnes les plus soucieuses de l'environnement que l'on peut rencontrer, car leur gagne-pain dépend de la santé des sols. Ils connaissent bien leurs exploitations. Ils comprennent le climat dans lequel ils travaillent.

Je peux vous donner un bref exemple. Le parc national des Prairies se trouve dans ma région. Des scientifiques bien intentionnés à Ottawa ont décidé qu'il y avait un surpâturage et que cela nuisait aux prairies. Ils ont retiré le bétail et tout a empiré. En doublant le nombre de têtes de bétail, puisque celui-ci fait partie intégrante de l'écosystème et que c'est ainsi que les sols des prairies se sont développés, la situation s'est améliorée.

Monsieur Atkins, que vous rapportent vos clients au sujet de l'écoconformité et en quoi leur pose-t-elle des difficultés lorsqu'ils veulent présenter une demande pour certains programmes?

Jaye Atkins: Pour certains programmes, comme l'a mentionné mon collègue ce matin, il existe des restrictions qui font que l'on ne correspond pas tout à fait au profil recherché, et ces éléments peuvent exclure très rapidement les personnes du programme.

En ce qui concerne l'écoconformité, les programmes actuels fonctionnent bien dans la mesure où les programmes de gestion des risques de l'entreprise se complètent bien, même si, comme l'a dit M. Ross, le financement pourrait bien sûr être amélioré. Je pense qu'il y a là un aspect éducatif dont personne n'a vraiment parlé ce matin, et je pense qu'il faut prévoir la possibilité de demander et d'accorder des exemptions dans des cas spécifiques. Peut-être avons-nous tous ramassé des pierres, ce qui a forgé notre caractère, mais d'un autre côté, chaque exploitation agricole est différente, et il faut pouvoir prévoir des exemptions.

• (1235)

Steven Bonk: Si vous me permettez d'intervenir rapidement, je vais revenir à la marge de référence.

Je sais que vous avez travaillé à FAC avant de faire carrière à l'ACC et que vous comprenez bien la Saskatchewan et le triangle de Palliser. À l'heure actuelle, les producteurs là-bas en sont à leur septième année d'admissibilité aux programmes. Comme vous le savez, cela a une incidence sur la marge de référence. Quels changements souhaiteriez-vous pour que les producteurs reçoivent une aide plus adaptée?

Jaye Atkins: Je pense qu'il doit y avoir une sorte de base de référence. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a des producteurs en Colombie-Britannique qui ont connu quatre années de perte. À toutes fins utiles, leur marge de référence est de zéro. Comment faire pour accorder des prêts en fonction d'une telle marge de référence? Comment s'adapter à cela?

Je pense qu'il faudra... Je vous ai dit que nous avons un client qui cultive et vend pour un million de dollars de produits. Sa marge de référence est de 2,76 \$. Lorsqu'il se présente, comment faire pour lui accorder un prêt avec cette marge de référence? Il a toujours été un bon producteur. Les années où la récolte est basse, où il y a des pertes, cela ne fonctionne pas. Je pense que pour des événements comme les catastrophes naturelles, il doit y avoir un moyen de s'ajuster, car lorsqu'il est venu nous voir, nous lui avons dit que nous ne pouvions rien faire. Nous avons parlé aux responsables d'Agri-stabilité, et ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire non plus parce que le programme est fait ainsi.

Steven Bonk: Je pense que j'ai le temps de poser une dernière question. C'est une question très rapide au sujet d'Agri-investissement.

À l'heure actuelle, le programme est à 1 % des ventes, et l'on comprend tous que c'est presque inutile. Les producteurs veulent se débrouiller seuls et ne pas dépendre de ces programmes.

Il a été suggéré de le porter à 3 %, mais rien n'a encore été fait. Selon vous, quel serait le taux approprié?

Le président: Vous avez dépassé votre temps de 15 secondes, alors veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Jaye Atkins: Je pense que 3 % est un bon objectif à viser, car 1 % ne sert pas à grand-chose.

Le président: Merci beaucoup.

Je vais donner la parole aux libéraux pour quatre minutes.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins, et je les remercie d'être des nôtres pour cette importante étude. Je les remercie également de leurs conseils en vue de la discussion avec les ministres des provinces cet été.

Ma première question s'adresse à M. McKee.

Avez-vous une recommandation très précise sur la façon d'inclure davantage la voix autochtone dans l'élaboration d'un programme? Comme vous l'avez dit, il faut s'assurer que les programmes aident les communautés avant que le programme soit terminé, parce que, après ça, il est trop tard.

Avez-vous des suggestions très concrètes? Si vous en avez à nous faire aujourd'hui, c'est tant mieux; sinon, nous vous serions reconnaissants de nous les envoyer par écrit.

[Traduction]

Chris McKee: Merci.

Je pense qu'il y a une première étape simple. Depuis deux ans, il existe une organisation nationale qui entretient de nombreux liens avec ces communautés, et nous serions ravis de discuter avec elle de ces programmes. Réunissons-nous et communiquons avec les parties prenantes et ceux qui vont utiliser les programmes, afin d'en arriver à une position commune, plutôt que d'essayer de parler à une seule nation en Colombie-Britannique, car on obtiendrait une réponse différente d'une nation au Québec ou en Ontario. L'agriculture n'est pas la même partout au pays. On le sait tous. Alors, efforçons-nous d'agir de manière concertée, tous ensemble, à partir d'aujourd'hui.

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup. Nous en prenons bonne note.

Ma prochaine question s'adresse à M. Atkins et à M. Ross.

Cette semaine, nous avons reçu des témoins qui nous ont parlé du programme Agri-stabilité comme étant un de ceux où il semble y avoir le plus de difficultés. C'est le seul programme, dans la suite de programmes de gestion des risques, qui tient compte des perturbations économiques mondiales dans la chaîne d'approvisionnement.

On avait proposé un crédit d'impôt supplémentaire en raison des coûts entraînés, pour faire face à ces défis qui, comme on le sait, vont malheureusement perdurer dans le contexte économique et géopolitique. Les coûts admissibles pourraient être liés, par exemple, aux changements des cultures pour composer avec le tarif sur le canola, à la construction de nouvelles routes, à l'entreposage, à l'exploration de nouveaux marchés, aux transports, etc.

Qu'est-ce que vous en pensez, messieurs?

• (1240)

[Traduction]

Jaye Atkins: Il est certain qu'en raison de facteurs politiques, les agriculteurs doivent s'adapter et changer. Le programme Agri-stabilité est un programme d'assurance agricole complet pour les revenus. Dans certains cas, et je vais utiliser l'exemple du canola, la situation n'avait rien à voir avec la production. Elle tenait entièrement à un facteur qui échappait au contrôle des producteurs.

Agri-stabilité a sans aucun doute permis de compenser cette perte de revenu agricole, car les dépenses doivent être payées, que la récolte soit stockée ou vendue. Dans ces cas, il doit y avoir une certaine forme — je déteste appeler cela un plan d'urgence — de fonds d'urgence.

M. Ross a parlé tout à l'heure du fait que les agriculteurs et les éleveurs ne peuvent pas tout gérer. Ils ne peuvent pas gérer ce qui se passe dans le détroit d'Ormuz ni ce qui se passe en Chine, mais ils peuvent gérer ce qui se passe sur leurs fermes.

De mon point de vue, le programme Agri-stabilité doit tenir compte des changements et des défis qui échappent au contrôle des agriculteurs.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons dépassé le temps imparti de 30 secondes.

[*Français*]

Sophie Chatel: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Ross de nous faire parvenir une réponse par écrit.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Merci d'avoir pris le temps de participer à cette étude. Nous apprécions tout ce que vous faites pour l'agriculture.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>